

Industrie des produits en béton
Industrie de la carrosserie
Branche des toitures et façades
Aménagement d'intérieur et plafonds
Branche de l'installation électrique
Branche des techniques du bâtiment
Montage d'échafaudages
Plâtrerie, ville de Zurich
Branche de la construction en bois
Secteur de l'isolation
Industrie de la plâtrerie-peinture
Secteur marbre et granit
Artisanat du métal
Industrie du meuble
Branche du carrelage
Branche de la menuiserie

A toutes les agences de placement non assujetties à la CCT Location de services

Zurich, décembre 2012

Informations

Mesdames, Messieurs,

Par le présent courrier, nous souhaitons vous informer des modifications intervenues en matière de déclaration et de versement des contributions professionnelles et contributions aux frais d'exécution. Nous vous sommes gré de bien vouloir le lire attentivement.

Branche de la menuiserie

Comme nous vous l'avons communiqué par la dernière circulaire en date, la **branche de la menuiserie** a rejoint l'InkassoPool au **01.01.2012**. Par conséquent, les contributions aux frais d'exécution et les contributions professionnelles pour cette branche doivent désormais nous être versées. Vous trouverez le montant des contributions, le champ d'application géographique, le formulaire de décompte ainsi que le lien vers la convention collective de travail – comme toujours – sur notre site Internet www.inkassopool.ch.

Branche des toitures et façades – le cas particulier de Bâle-Campagne

Veillez prendre note du fait que, bien que le **canton de Bâle-Campagne** ne se situe pas **dans le champ d'application géographique** de la CCT des toitures et façades, il se trouve bel et bien dans celui de la **CCT MPR des toitures et façades**. Concrètement, cela signifie que lorsque les services de personnel sont loués à des entreprises des toitures et façades sises dans le canton de Bâle-Campagne, des cotisations MPR (modèle de préretraite) doivent être versées en plus des contributions professionnelles et des contributions aux frais d'exécution pour la CCT du second œuvre de Bâle-Campagne (GEFAK, Liestal). **Prière de remettre les déclarations MPR à l'InkassoPool.**

Des données complètes

Si vous utilisez vos propres formulaires pour le décompte des contributions, veillez à ce que toutes les données requises y soient indiquées : nom, numéro d'assurance sociale, date de naissance, entrée/sortie, nombre d'heures travaillées, masse salariale, fonction (seulement pour la menuiserie). Nous n'accepterons plus les décomptes incomplets.

Branches où la contribution patronale est forfaitaire

Dans les métiers pour lesquels la contribution patronale est un montant forfaitaire, vous êtes libres de la déclarer et de la payer cet été déjà ou au début de l'année prochaine. La même règle s'applique à la plâtrerie pour la ville de Zurich ainsi qu'à l'industrie de la plâtrerie-peinture en ce qui concerne la contribution en pour mille.

Prochaine échéance du décompte ou du paiement

Le délai de remise des décomptes du **deuxième semestre 2012** est le **31 janvier 2013**. Nous vous saurions gré de nous verser les montants déclarés d'ici au **28 février 2013**.

Pas de placement de personnel dans nos branches

Si vous n'avez pas placé de personnel dans nos branches durant le deuxième semestre de 2012, nous vous prions de nous le **confirmer par écrit**.

Déclaration de la masse salariale SPKA

L'assujettissement ou le non-assujettissement à la CCT Location de services est remis en cause chaque année. Voilà pourquoi la Commission professionnelle paritaire suisse de la location de services SPKA vous envoie en décembre un **formulaire de déclaration de la masse salariale 2012**, qui a pour objet justement de clarifier **la question de l'assujettissement pour l'année civile 2013**. Nous vous prions de bien vouloir le remplir et l'envoyer dans les délais à la SPKA.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des doutes ou des questions.

Nous vous remercions de votre excellente collaboration et vous souhaitons de joyeuses Fêtes.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

InkassoPool

Roland Rey

Maria Unternährer